

CORRECTION MEM2 VAGUE B

I. Introduction / Contextualisation

En rentrant seul après un cours tardif, je remarque dans une rue peu éclairée une jeune femme marchant devant moi tandis qu'un homme semble la suivre. La jeune femme paraît distraite par son téléphone et ne semble pas avoir conscience de la situation.

Cette scène évoque un possible danger immédiat : harcèlement, intimidation, voire risque d'agression.

II. Problématique

Comment réagir face à cette situation qui soulève une réflexion éthique entre la nécessité de porter assistance à une personne potentiellement vulnérable et l'obligation de ne pas se mettre soi-même en danger ?

Nous verrons les 2 approches différentes, puis nous apporterons des solutions concrètes.

III. Réactions, réponses :

A. Le devoir moral et éthique d'agir

Face à une situation potentiellement dangereuse, l'inaction peut exposer la victime à un risque accru. Plusieurs principes éthiques interviennent :

- ★ **Principe de bienfaisance** : chercher à protéger une personne vulnérable.
- ★ **Principe de solidarité et responsabilité citoyenne** : ne pas banaliser les violences ou le harcèlement dans l'espace public.

Le but n'est pas forcément d'« intervenir héroïquement », mais d'éviter l'isolement de la personne et de diminuer le risque.

B. En droit et en secourisme : L'absence de "Surrisque" et l'obligation relative

Cependant, intervenir ne signifie pas agir de manière impulsive ou dangereuse. C'est ici qu'intervient l'**évaluation du surrisque**.

En droit français, la loi punit la « non-assistance à personne en danger ». Cependant, le texte de loi précise explicitement que l'on doit intervenir « **sans risque pour soi-même ou pour les tiers** ».

- ★ **Le principe de Protection du sauveteur** : Dans les formations de premiers secours (comme le PSC1), la règle d'or absolue s'organise autour du triptyque **PAS : Protéger, Alerter, Secourir**. Le fait de ne pas se mettre en danger s'appelle tout simplement la protection du sauveteur (ou la sécurité active). Un adage bien connu des secouristes dit : « *Un bon sauveteur est un sauveteur vivant* » ou « *Le but n'est pas de passer de une à deux victimes* ». Si tu te blesses, tu ne peux plus aider personne et tu multiplies le travail des secours.
- ★ **L'assistance indirecte** : Si le danger est trop grand (par exemple, plonger dans une eau gelée avec un fort courant alors qu'on ne sait pas nager, ou entrer dans une maison en feu sans équipement), tu n'as pas l'obligation d'y aller physiquement. Ton obligation d'assistance se limite alors à « **l'assistance indirecte** » : appeler les secours (le 18, le 15, le 112) et baliser la zone.

Il faut donc éviter : la confrontation physique directe, l'agressivité, la provocation de l'individu suspect, et l'isolement dans une situation uncontrollable. L'objectif est une intervention proportionnée et sécurisée.

C. Réaction concrète adaptée (Mise en œuvre du PAS)

Voici les solutions concrètes que l'on peut mettre en place en déclinant le triptyque **Protéger, Alerter, Secourir** :

1. PROTÉGER : Évaluer discrètement la situation et créer une barrière de sécurité

- ★ **Évaluer discrètement la situation** : Observer le comportement de l'homme ; rechercher des signes d'inquiétude chez la jeune femme ; vérifier si le suivi paraît intentionnel.
- ★ **Créer une présence dissuasive** : Se rapprocher calmement de la jeune femme ; engager une conversation banale ; éventuellement faire semblant de la connaître.
—> Rompre son isolement ; signaler au potentiel agresseur qu'elle n'est plus seule ; évaluer discrètement son ressenti.

2. ALERTER : Demander de l'aide si nécessaire

- ★ Si le danger paraît important ou si l'individu insiste : appeler immédiatement les secours au **18**, au **15** ou au **112** (ainsi que le **17** pour les forces de l'ordre) ; solliciter des passants ou un commerce à proximité ; rester dans un espace public visible et éclairé.

3. SECOURIR : Prendre en charge la personne de manière adaptée

- ★ **Respecter l'autonomie de la personne** : Proposer son aide sans l'imposer ; respecter sa décision ; éviter toute attitude paternaliste.

IV. Conclusion / Ouverture

Cette situation illustre le conflit fréquent entre deux principes essentiels :

- ★ Le devoir d'assistance et de protection d'autrui.
- ★ La nécessité de préserver sa propre sécurité (l'absence de surrisque).

La bonne attitude repose donc sur une intervention prudente, réfléchie et proportionnée.

Cette réflexion peut également ouvrir sur :

- ★ La prévention des violences faites aux femmes.
- ★ La sensibilisation au harcèlement de rue.
- ★ L'importance de former les citoyens et les soignants à la gestion des situations à risque en faisant preuve de vigilance face aux situations de détresse et de capacité à garder son calme et analyser la situation.